

Indicateurs de l'éducation au Canada

B2

Manuel pour le programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation

Décembre 2010

Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation

Revenus des universités

Tableau B.2.12

Ce sous-ensemble de l'indicateur B2 présente les revenus des universités par source de revenus, en pourcentage des revenus totaux, au niveau du Canada et des provinces (tableau B.2.12). Les montants sont présentés en dollars courants.

Concepts et définitions

- Les revenus gouvernementaux des universités désignent les subventions et contrats provenant de ministères et d'organismes publics fédéraux, provinciaux, municipaux et internationaux.

La portion fédérale des revenus provient principalement de six grands ministères ou organismes : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Santé Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, les Instituts de recherche en santé du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ainsi que le Programme des chaires de recherche du Canada. Les subventions et les contrats de tous les autres ministères et organismes fédéraux sont également inclus.

À l'échelon provincial, les subventions et les contrats comprennent : 1) les recettes provenant de ministères et d'organismes provinciaux, notamment les subventions provinciales de contrepartie relativement à la FCI; et 2) les revenus provinciaux de contrepartie relativement à la FCI provenant du ministère responsable de l'établissement.

Les revenus des autres provinces comprennent les subventions des provinces autres que la province de laquelle relève l'établissement et les contrats passés avec ces provinces.

Exemples de revenus provenant des administrations municipales : subventions des autorités compétentes en matière de transport urbain, de communication et de stationnement.

La dernière catégorie est celle des revenus provenant de pays étrangers. Elle comprend les subventions de la National Endowment for Humanities, des National Institutes of Health et de la National Science Foundation.

- Les revenus privés des universités sont les revenus provenant d'autres sources que l'administration publique et répartis comme suit :

Frais versés par les étudiants : paiements provenant directement des étudiants sous forme de frais de scolarité (pour tous les cours, menant à des crédits ou non) et d'autres frais.

Subventions et contrats non gouvernementaux, dons et legs : Soutien financier que les collèges et universités reçoivent de donateurs, par testament ou sous forme de subventions et de contrats provenant d'autres sources que l'administration publique, lesquelles stipulent des conditions précises.

Ventes : Revenus provenant de la vente de services et de produits par l'établissement.

Placements : Revenus provenant de dividendes, d'obligations, de prêts hypothécaires, de billets à court terme et d'intérêts bancaires.

Revenus divers : Commissions, redevances et droits d'utilisation de droits ou de biens appartenant à l'établissement, droits de prestation de services, amendes de bibliothèque et autres amendes semblables, frais de location, bénéfice net ou perte nette sur la vente d'immobilisations et autres revenus non précisés ailleurs.

Méthodologie

- Les données du tableau B.2.12 sont extraites de l'Enquête sur l'information financière des universités et collèges (IFUC), qui vise à recueillir des renseignements financiers (revenus et dépenses) au sujet des universités et des établissements affiliés au Canada (le terme « établissement » désigne les universités, collèges universitaires, collèges, instituts et hôpitaux). Il s'agit d'un recensement avec plan transversal, et la population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.

- La collecte des données de l'IFUC est effectuée à l'aide de deux questionnaires distincts :

Un questionnaire développé avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), conçu et mis en œuvre par le Comité des finances de l'ACPAU, qui regroupe des administrateurs financiers de six universités. Ces administrateurs se rencontrent deux fois l'an, discutent et mettent en œuvre tout changement proposé au questionnaire et à la brochure explicative.

b) Un questionnaire destiné aux non-membres de l'ACPAU qui est le même que celui destiné aux membres de l'ACPAU. Toute modification apportée au questionnaire des membres de l'ACPAU (et à la brochure explicative) l'est également à celui-ci.

- Les universités de l'Ontario membres de l'ACPAU font leur déclaration à leur propre organe de collecte (le Council of Finance Officers – Universities of Ontario [COFO]). Cette information est envoyée à Statistique Canada dans un gros fichier non hiérarchique. Les données obtenues du COFO sont ensuite mises en correspondance et intégrées pour être converties au format de la base de données de l'ACPAU.

- Au tableau B.2.12, l'année 1999-2000 a été retenue à des fins de comparaison. La raison en est qu'en 1999-2000, il y a eu une interruption dans la série parce que d'importants changements ont été apportés au questionnaire et aux lignes directrices de l'ACPAU, ce qui a influé sur la comparabilité chronologique des données. Les années 1999-2000 et 2004-2005 sont comparables puisque les mêmes définitions ont été utilisées dans les deux cas.
- Les collèges universitaires font partie de l'univers de l'IFUC, réalisée par l'ACPAU. À ce titre, ils sont considérés comme des universités.
- Chaque université (et collège universitaire) retourne son questionnaire accompagné d'états financiers vérifiés, garantissant ainsi l'exactitude des données. Il n'empêche que chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque établissement et tout écart important est analysé avec le répondant et entraîne des modifications, s'il y a lieu.

Limites

- Les données provenant des établissements non-membres de l'ACPAU sont amalgamées au niveau provincial aux données provenant des établissements membres de l'ACPAU. Les données des établissements non-membres de l'ACPAU ne sont pas diffusées publiquement au niveau institutionnel. Elles ne peuvent l'être qu'au niveau provincial.
- De plus, on doit faire preuve de prudence en comparant les données financières sur plusieurs années en raison des changements apportés aux principes comptables généralement reconnus, qui peuvent modifier les données déclarées, ainsi que des changements apportés aux lignes directrices régissant la déclaration des données.

Source des données

- Enquête sur l'information financière des universités et collèges, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3121, <http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.fpl?Function=getSurvey&SDDS=3121&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2>